



Munich Personal RePEc Archive

Measuring unemployment in Morocco: a dubious approach

Y. Tamsamani, Yasser

OFCE, Sciences-Po Paris, DIAL, universit  Paris-Dauphine

4 June 2018

Online at <https://mpra.ub.uni-muenchen.de/87586/>
MPRA Paper No. 87586, posted 25 Jun 2018 23:03 UTC

La mesure du chômage au Maroc : rien n'est moins sûr

Yasser Y. Tamsamani¹

Résumé:

Cet article revient sur l'estimation du chiffre du chômage au Maroc en rappelant qu'il n'est que le produit des arbitrages faits en amont en termes de définition et méthodologie de calcul. Ensuite, il conclue à la nécessité d'enrichir l'information statistique sur le chômage par le calcul du halo du chômage, qui est estimé ici entre 5,2 et 11,7 millions de personnes selon le traitement statistique réservé aux femmes au foyer, et par des simulations du taux de chômage standard pour des niveaux d'activité cibles plus élevés compatibles avec un état de développement plus avancé.

Mots clés : données d'enquête, définition et mesure du chômage, halo de chômage, Maroc

Measuring unemployment in Morocco: a dubious approach

Abstract:

The purpose of this essay is to highlight the fact that these figures are a product of preemptive arbitrations, in terms of definition and calculation methodology, aimed at putting in perspective their scope and adeptness to cover the subject of unemployment and its multitude of facets. Subsequently, the essay surmises the necessity to strengthen unemployment statistical information with the introduction of the unemployment halo calculation as well as standard simulations of unemployment rates targeted for higher activity levels. The unemployment halo is estimated here at 5.2-11.7 Million people, according to statistical analysis geared towards stay at home wives, and the unemployment rate rises to 30 % for a similar activity ratio that the developed countries.

Keywords: Survey Data, Measuring Unemployment, Unemployment Halo, Morocco

Classement JEL : C82, C83, J64, O55

« Le peuple souverain a absolument besoin de disposer des points de vue pluriels qui lui permettent d'éclairer ses choix en toute connaissance de cause. Il y a urgence », André Orléan

I. Introduction

A l'ère du numérique et de la connectivité, l'information statistique est une condition *sine qua non* pour tout débat public serein et argumenté. Elle est aujourd'hui plus que jamais une arme politique et économique redoutable. Sa disponibilité, son accessibilité et sa pertinence

¹ OFCE, Sciences-Po Paris et DIAL, université Paris-Dauphine. Mail : yassertamsamani@yahoo.fr

devraient de ce fait se hisser au rang des défis démocratiques majeurs auxquels la loi suprême devrait se porter garante.

L'information sert à construire un imaginaire autour d'une réalité et déconstruire un autre et sa neutralité absolue, prise dans ce sens, n'est qu'une chimère véhiculée par son concepteur. Certes, les protocoles de calcul existent et sont plus ou moins normalisés et respectés pour le besoin des comparaisons internationales, mais ils sont, eux mêmes, sujets de conventions et d'arrangements qui, de ce fait, ne peuvent mesurer et mettre sous les feux de la rampe qu'un des aspects de la réalité selon l'imaginaire qu'elle souhaite enraciner. Par construction, la neutralité de l'information finale, celle communiquée au public, est partielle et tributaire de la définition délimitant les contours de la réalité du phénomène à cerner et de l'approche statistique adoptée pour quantifier cette même réalité et capter sa dynamique.

L'une des informations statistiques les plus suivies par les médias et sur laquelle le politique s'engage explicitement et communique régulièrement est celle relative au phénomène du chômage. La raison en est que le chiffre du chômage n'est pas seulement un indicateur résumant les performances du système économique en place et jugeant sa cohérence d'ensemble, mais il permet également de se rendre compte de l'ampleur des frustrations sociales latentes. A ce titre, sa mesure et ensuite la communication sur son évolution se heurtent souvent à une perception divergente entre, d'une part, une administration publique qui, le considérant comme une mesure synthétique de l'efficacité de son action, aurait tendance à minimiser ses effets réels en cas d'augmentation et exagérer ses bienfaits en cas de baisse, et le citoyen lambda, d'autre part, qui subit quotidiennement ses conséquences psychiques et socio-économiques par lui-même ou à travers un proche.

En fait, bien que divergentes, les deux parties ont bien raison dans leurs perceptions respectives. Le chômage est un phénomène complexe à dimensions multiples (politique, économique, sociale et psychique) et sa mesure n'est que le résultat d'un nombre de conventions relatives à sa définition et aux modalités de calcul, qui ne peuvent, par définition, capter que l'une de ses facettes diverses et variées. D'où la nécessité et l'urgence d'enrichir, d'une part, l'appareil statistique par de nouveaux indicateurs sur la comptabilité du chômage, sa durée et sa qualité, et de mettre à disposition, des institutions de la société civile, des syndicats, des universités et des centres de recherche, d'autre part, les données brutes d'enquêtes qui servent à établir les chiffres finaux du chômage, et ce dans une perspective d'élaboration des mesures complémentaires répondant à des définitions alternatives couvrant d'autres aspects du même phénomène.

Au Maroc, le taux de chômage officiel est relativement faible et se compare à celui de plusieurs pays dits avancés. Mieux encore, sa dynamique étant stable, dont le taux varie entre 9% et 10% durant toute la période post-crise 2008, laisse présager une bonne santé du système économique et sa résilience par rapport à ses voisins du nord de la Méditerranée dont le taux de chômage a sensiblement augmenté durant cette période, et envoie également un signal d'apaisement des tensions sociales. Or, la réalité peut prendre une autre facette moins réjouissante : plusieurs autres indicateurs sont au rouge signe d'un modèle économique en

phase d'essoufflement² et les mouvements sociaux et de grève sont de plus en plus récurrents résultat d'un mécontentement ambiant³.

D'où vient alors cette divergence dans l'appréciation de la situation économique et sociale, en se référant au chiffre officiel du chômage au Maroc, entre, d'une part, l'administration publique et, d'autre part, le ressenti de la population et les signaux de dysfonctionnement du modèle économique actuel?

Ce chiffre de chômage n'est-il qu'un artefact statistique résultant de conventions de calcul, sans aucun lien avec la réalité économique et sociale? Si oui, faudrait-il donc abandonner de le suivre, de le commenter et d'en servir pour orienter la politique publique ? Ou bien, en revanche, traduit-il l'opportunité et l'efficacité des choix publics structurants qui ont été pris, durant les deux dernières décennies, en termes notamment de politiques sectorielles, de pari sur une croissance extravertie et de stratégie de grands chantiers ?

Une autre question à caractère institutionnel qui se pose avec acuité et découlant directement des précédentes renvoie au fait qu'un seul et unique chiffre est disponible sur le chômage, résultant de surcroît d'une démarche standardisée, utile certes pour les comparaisons internationales, mais qui ne capte qu'une facette du phénomène et en décalage avec les spécificités du marché du travail national ?

Ces questions fondamentales sur la portée du chiffre du chômage au Maroc et la réalité qu'il reflète, nous achemine vers d'autres questions conceptuelles et méthodologiques concernant la délimitation des frontières définissant le chômage dans le contexte marocain, et la marge d'erreur que contient son mode de calcul actuel.

II. Le chiffre du chômage au Maroc : quelle pertinence ?

Au Maroc, les seuls chiffres existants sur le chômage proviennent du Haut-Commissariat au Plan (HCP), dont le processus d'élaboration vise à respecter les critères de définition et les méthodes de calculs préconisés par le Bureau International du Travail (BIT). En se référant à ce dernier, est considéré comme chômeur, toute personne ayant 15 ans et plus, n'ayant pas travaillé récemment, ne serait-ce qu'une heure, disponible pour travailler, et qui cherche « activement » un emploi. Le taux du chômage standardisé qui en découle, dit du BIT, est largement admis et sert surtout dans des comparaisons inter-pays.

Dans ce cadre, la méthodologie recommandée est celle d'une enquête régulière portant sur un échantillon « représentatif » de personnes, qui consiste à leur poser des questions directes

² Ce constat est partagé même par les hauts responsables de l'Etat comme il a été explicitement assumé dans le discours royal au parlement datant du 13 octobre 2017. Si l'on ne prend comme indicateur synthétique que l'Indicateur de Développement Humain, le Maroc est classé 123 sur 188 pays en 2016, derrière tous ses voisins proches de la région (Algérie, Tunisie, Egypte).

³ Le nombre total de journées en grève dans le secteur privé a sensiblement augmenté et s'est multiplié par 3 entre 2010 et 2016, selon les chiffres du Ministère de l'emploi au Maroc repris par la presse, mais qui ne sont ni disponibles sur le site web du Ministère ni intégrés dans l'une de ses publications officielles !

et uniformisées. L'objectif est d'en déduire leur situation actuelle sur le marché du travail ainsi que son évolution tout en limitant le champ de l'arbitraire et des appréciations personnelles subjectives. Plus tard, lors de la phase du traitement des réponses et en adoptant les critères du BIT, les chômeurs sont dissociés d'autres catégories composantes du marché du travail et sont par la suite agrégés et extrapolés à l'ensemble de la population pour établir le nombre de chômeurs au niveau national et calculer finalement le taux de chômage du pays.

Cette approche (définition et méthode de calcul) présente le double avantage d'être uniforme et objective. Elle est uniforme dans le sens qu'elle s'applique, a priori, de la même manière à chaque pays ce qui est nécessaire à toute comparaison internationale. Elle est, par ailleurs, objective du moment où les réponses des enquêtés sont indépendantes à la fois de la législation en vigueur sur l'emploi et de la perception personnalisée de leur propre situation sur le marché du travail. Ces deux éléments rendent possible le suivi dans le temps des agrégats émanant de l'enquête bien que la population enquêtée change en continu.

En dépit de toutes ses qualités, cette approche n'est pas infaillible. D'abord, la définition du chômage est restrictive et déconnectée de la réalité du phénomène dans les pays en développement et au Maroc en particulier. Ces pays, étant caractérisés par des marchés du travail non entièrement structurés et des législations qui les régissent partiellement appliquées, le taux de chômage au sens du BIT exclue, par définition, un nombre considérable de personnes en situation de précarité et de marginalisation sur le marché du travail, soit en les comptabilisant comme des actifs occupés alors que la rémunération de leur travail n'équivaut ni aux efforts fournis ni aux risques pris ou que la nature du travail, elle-même, est misérable (travailleurs à mi-temps, sans protection sociale ni couverture médicale, etc.); soit en les déduisant de la population active au motif qu'elles ne cherchent pas « activement » du travail pendant la période précédant de l'enquête.

Ainsi, pour que l'image du phénomène du chômage soit plus complète, sa comptabilité naïve et déconnectée des spécificités de ces pays devrait être complétée systématiquement par la publication des statistiques sur le halo du chômage (ou le chômage déguisé) et les chiffres d'un chômage compatible avec un taux d'activité raisonnable (*cf.* section IV). En même temps, les techniques de sondage et d'enquête sont en perpétuelle évolution, et les enquêtes emploi doivent s'y adapter au risque d'être rapidement dépassées (plus loin est présenté l'exemple de l'Enquête Nationale d'Emploi (ENE) au Maroc).

Limites d'une définition standardisée

Dans le cas du Maroc, le chiffre du chômage est estimé en extrapolant à l'ensemble de la population les résultats d'une enquête trimestrielle sur l'emploi menée auprès d'un échantillon de 22 500 ménages (soit environ 90 000 ménages enquêtés par an⁴). D'après les

⁴ Ce n'est qu'à partir de l'enquête emploi de 2017 que la base de l'échantillon s'est élargie de 30 000 ménages de plus. Dans le cadre de cette réforme, l'enquête s'est enrichie également en couvrant de nouvelles thématiques en lien avec, entre autres, la qualité de l'emploi, la correspondance entre la formation et le travail, et les conditions du travail. Ces informations devraient combler ne serait-ce qu'une partie des insuffisances contenues dans la définition du taux de chômage au sens du BIT.

résultats de cette enquête pour l'année 2017, dont seule la version synthétisée est rendue publique, le nombre de chômeurs au sens du BIT s'élève à 1,21 million de personnes, soit, rapporté à la population active, un taux de chômage de 10,2 %.

Cela dit, si l'on attribue au chiffre du chômage le rôle d'un indicateur révélateur des performances de l'appareil productif national, en termes de coordination des politiques publiques et de capacité *in fine* d'absorption du marché du travail, et des tensions sociales latentes, cette mission ne semble guère remplie dans le cas marocain. En effet, d'une part, les estimations de la loi d'Okun (Tamsamani, 2015) concluent à une faible sensibilité du chômage à la croissance économique⁵, ce qui peut être expliqué, au moins en partie, par l'incapacité de la mesure actuelle du chômage à cerner la totalité des capacités du travail disponibles mais non utilisées ou sous-utilisées : par exemple, avec une population importante en sous-emploi (9,8% de la population active occupée), une accélération de l'activité au Maroc devrait se traduire d'abord par un rétrécissement de cette population et un effet positif limité sur le taux d'emploi et, *in fine*, sur le taux de chômage. De même, cette accélération de l'activité devrait inciter de nouvelles personnes à aller se présenter (au sens du BIT) sur le marché du travail en annulant ainsi l'effet positif que pourrait avoir ce choc sur le taux de chômage via l'augmentation, bien que limitée à cause du sous-emploi, du taux d'emploi, d'autant plus que le taux d'activité au Maroc est très faible (il y est à 46,7% contre une moyenne de 60% dans les pays de l'OCDE et 65% dans les pays à revenu intermédiaire).

Outre le sous-emploi, le même raisonnement peut être étendu à d'autres catégories formant la population active occupée, comme les auto-employés (représentant 31,8% de la population active occupée), l'emploi informel (27,4%) et les aides familiales et le travail non rémunéré (21,9%).

D'autre part, en lien avec ses contours imposés par la définition standardisée, le chômage au sens du BIT n'est pas en mesure de refléter l'ampleur des frustrations sociales, sachant qu'une partie non négligeable de la réalité d'exclusion et de marginalisation sur le marché du travail marocain lui échappe d'emblée. En effet, dans le cadre de l'enquête emploi, sont considérés comme actifs occupés, et donc exclus de la catégorie des chômeurs, les travailleurs à temps partiel, les travailleurs occasionnels, les personnes exerçant dans l'informel ou fournissant un travail non rémunéré.

Aussi, à l'autre bout de la frontière du chômage, le rang des inactifs se trouve renforcé, minimisant alors le poids du chômage dans la population active, par les nouveaux diplômés découragés et décidant de poursuivre leurs études, les départs prématurés à la retraite, les personnes en situation d'invalidité partielle, les personnes au foyer indépendamment de leur propre volonté. Au total, ce sont environ 6,5 millions de personnes qui forment les rangs d'une armée des laissés pour compte (selon le rapport des résultats détaillés de l'enquête emploi 2017), sans qu'elles soient comptabilisées parmi les chômeurs au sens du BIT.

⁵ D'après ces estimations de la loi d'Okun, un accroissement du taux de croissance de 1 point de pourcentage au-dessus de son rythme tendanciel n'entraîne qu'un recul de 0.1 point du taux de chômage en convergence, également, vers son niveau tendanciel de long terme. Autrement dit, au rythme actuel de croissance économique autour de 4%, il faudrait 10 ans pour que le taux de chômage au Maroc baisse de 1 point de pourcentage.

La définition du chômage adoptée au Maroc est donc restrictive et sous-estime la portée du phénomène en excluant plusieurs catégories de personnes subissant des violences sociales et psychiques en lien avec leur situation marginalisée sur le marché du travail. Elle ne permet d'apercevoir que la partie apparente de l'iceberg, en négligeant toute la frontière proche des contours imposés par la définition de BIT où le risque de marginalisation et précarisation n'est pas moindre que celui dont souffrent les personnes définies officiellement en tant que chômeurs.

En résumé, le chômage tel qu'il est mesuré est le résultat d'une approche conventionnelle qui varie selon les critères de définition. Ainsi, le taux du chômage au Maroc et sa dynamique ne doivent être commentés et interprétés qu'à la lumière de ces critères de définition qui, étant restrictifs, ne permettent de capter que partiellement les dysfonctionnements économique et social. Un taux de chômage faible et en baisse n'est forcément pas le résultat d'une meilleure coordination ou d'une efficacité accrue des politiques économiques et sociales mises en place. Si sa définition standardisée est indispensable pour des comparaisons internationales, il est alors impératif pour pouvoir cerner les enjeux internes du phénomène d'accompagner le calcul et la publication du chômage au sens de BIT par le calcul et la publication d'autres indicateurs complémentaires.

Limites d'un mode de calcul

Aux critères de définition inchangés, les chiffres du chômage varient selon l'approche statistique de mesure adoptée (Merllié, 1988). A titre d'exemple, le taux de chômage en France métropolitaine a été revu à la baisse en 2007 suite à une révision du champ de définition du chômage (dans le cadre d'un rapprochement avec les standards communautaires) et des améliorations méthodologiques en lien avec l'exploitation de l'enquête emploi. Il a été, du coup, abaissé de 1 point de pourcentage, passant de 9.8% à 8.8% (Durier et *al.*, 2007).

Outre l'étroitesse de la définition du chômage qui limite la portée de ses chiffres, la méthodologie de calcul adoptée, en l'occurrence l'ENE dans le cas marocain, présente quelques lacunes qui incitent encore davantage à relativiser la réalité traduite par les chiffres du chômage au Maroc.

En pratique, le seul et l'unique document rendu public par le HCP exposant l'approche méthodologique adoptée dans l'ENE dans sa version actuelle (Division de l'emploi, Haut commissariat au Plan, 2013), est une très courte note publiée dans sa propre revue « les Cahiers du Plan » sous le titre : « Dimensions panel de l'enquête nationale sur l'emploi ». Mais encore, les informations contenues dans cette note sont partielles et incomplètes pour pouvoir construire une vision globale sur les conditions du déroulement de l'enquête : aucune explication n'est donnée par exemple sur les corrections apportées pour les non-réponses, ni sur le traitement des ménages qui changent de logement entre deux enquêtes et encore moins sur la qualité statistique des extrapolations.

Telle qu'elle est, la note permet, néanmoins, de pointer du doigt quelques carences méthodologiques qui ne seraient pas sans biais sur les chiffres finaux communiqués sur le chômage :

1. La dynamique des variables du marché du travail et particulièrement celle du chômage émanant des enquêtes sont déduites d'un suivi des mêmes ménages et personnes questionnées sur plusieurs périodes successives ou à partir des questions rétrospectives sur la situation antérieure. Or, l'ENE a été conçue de manière à renouveler la moitié de l'échantillon chaque année, ce qui revient à enquêter les mêmes personnes à peine deux fois (contre six fois en France à titre d'exemple) et pendant le même trimestre⁶. De ce fait, la capacité de l'enquête à capter la dynamique structurelle de long terme du chômage serait réduite, car, d'une part, les seules deux évaluations issues des deux tours de l'enquête semblent insuffisantes pour caractériser les aspects pérennes et qualitatifs du chômage et encore moins pour établir le moment de son retournement tendanciel. D'autre part, le fait que les enquêtés sont questionnés à chaque fois au même trimestre, au lieu que ce soit sur des trimestres successifs, conduit à ignorer l'effet de migration de personnes enquêtées aussi bien en sortant du marché du travail qu'à l'intérieur de ce dernier entre ses différents compartiments, qui peut se produire durant la période de trois trimestres séparant les deux tours d'enquête. Ainsi, sonder les travailleurs occasionnels, par exemple, à chaque fois au moment même qu'ils exercent leurs activités conduit à surestimer le poids de l'emploi total dans la population active, d'autant plus qu'au niveau de l'échantillonnage, la représentativité de l'échantillon dépend de la distribution territoriale des individus et non de leur situation effective sur le marché du travail.
2. La littérature regorge de travaux démontrant un lien fort et positif entre la mobilité professionnelle (d'un emploi précaire vers un emploi stable, de l'emploi vers le chômage, etc.) et la mobilité géographique. Transposé à notre problématique, ce lien suggère que les personnes qui ne déménagent pas entre les deux tours d'enquête sont moins susceptibles d'avoir connu un changement de situation sur le marché du travail. Or, l'ENE fait abstraction de ce lien en se limitant, quant à la dynamique du marché du travail, aux individus qui n'ont pas changé de lieu de résidence entre les deux tours d'enquêtes, sans pour autant apporter une correction au traitement des déménagements pour des causes professionnelles. Ainsi, une partie des mouvements au sein du marché du travail et en interaction avec la population inactive ne serait pas captée par l'ENE. Dans ce cas, l'enquête sous-estime la capacité d'adaptation du marché du travail marocain aux changements de la conjoncture et laisse échapper une partie de la dynamique des agrégats du marché du travail.
3. Le choix de l'échantillon de référence dans l'ENE se base sur la technique du tirage aléatoire stratifié spatialement à plusieurs niveaux. Le recours à cette technique permet

⁶ Pour ces deux raisons, les résultats de l'enquête sont présentés, nous semble-t-il, toujours en glissement annuel. Par ailleurs, il semble que la fréquence d'enquête auprès la même personne dans la nouvelle version de l'ENE a été portée à trois fois au lieu de deux. Ceci dit, aucune note explicative de ce qui a été amélioré dans l'ENE, hormis la taille de l'échantillon, n'a fait encore l'objet d'une publication de la part du HCP.

de s'assurer d'une certaine qualité de représentativité des différents groupes socio-économiques qui reflètent la répartition territoriale de la population totale. En pratique, ce travail d'échantillonnage se fait à partir d'une base de sondage qui, elle, est calée sur les données du recensement général de la population et qui sert dans le calcul des coefficients d'extrapolation des résultats de l'enquête à l'ensemble de la population. Cela dit, cette base de sondage étant figée sur dix ans, la période séparant deux recensements de la population, les coefficients d'extrapolation restent de fait inchangés tout au long de cette période.

Cette rigidité temporelle suppose une hypothèse forte selon laquelle la photographie de la structure économique, sociale et géographique de la population prise à l'année du recensement reste la même durant les dix années suivantes ; autrement dit, elle suppose que l'évolution du système économique et social national au même titre que la déformation de la structure géographique de la population due à la dynamique d'urbanisation ne devraient pas être importantes au point d'altérer la représentativité de l'échantillon. Une telle hypothèse est d'autant plus restrictive dans le cas d'un pays en développement en pleine transformation économique et expansion urbaine, remettant en cause alors la représentativité de l'échantillon et la qualité des estimations qui en résultent.

Bien que la version actuelle de l'ENE se soit enrichie avec le calcul de nouveaux indicateurs sur la qualité de l'emploi ou des déterminants socio-professionnels du chômage, et se soit dotée sur le plan technique d'un dispositif de collecte de données assistée par ordinateur, les estimations du chômage qui en découlent restent fragiles et doivent être interprétées avec précaution à la lumière des critères conventionnels définissant le chômage et des limites de la méthode d'inférence statistique utilisée.

III. A quoi sert d'estimer le taux de chômage au sens du BIT au Maroc ?

Dans l'absolu, l'évolution du taux de chômage est censée renseigner sur l'intensité des tensions sociales ainsi que sur l'efficacité du système économique et sa cohérence d'ensemble. Elle est de fait un baromètre évaluant les performances dans la gestion des affaires publiques et permettant d'orienter les choix publics dès lors que les causes derrière ses variations sont identifiées. En effet, une baisse du taux de chômage sur plusieurs trimestres successifs devrait traduire un apaisement social qui s'installe et un dynamisme économique qui s'est déjà déclenché, et la politique publique dans ce contexte pourrait donc s'orienter vers d'autres priorités d'une urgence relativement moindre.

Dans les pays avancés, la montée du taux de chômage au sens du BIT, en dépit de ses critères restrictifs de définition, coïncide généralement, d'un côté, avec l'exacerbation des tensions sociales et la multiplication des grèves et des manifestations et, de l'autre, avec le recul de l'activité. A titre d'exemple, la récession qu'a connue la plupart de ces pays en 2009 a soulevé

un tollé de protestations citoyennes, notamment dans les pays du sud de l'Europe où la hausse du chômage a été la plus forte et l'activité a le plus chuté.

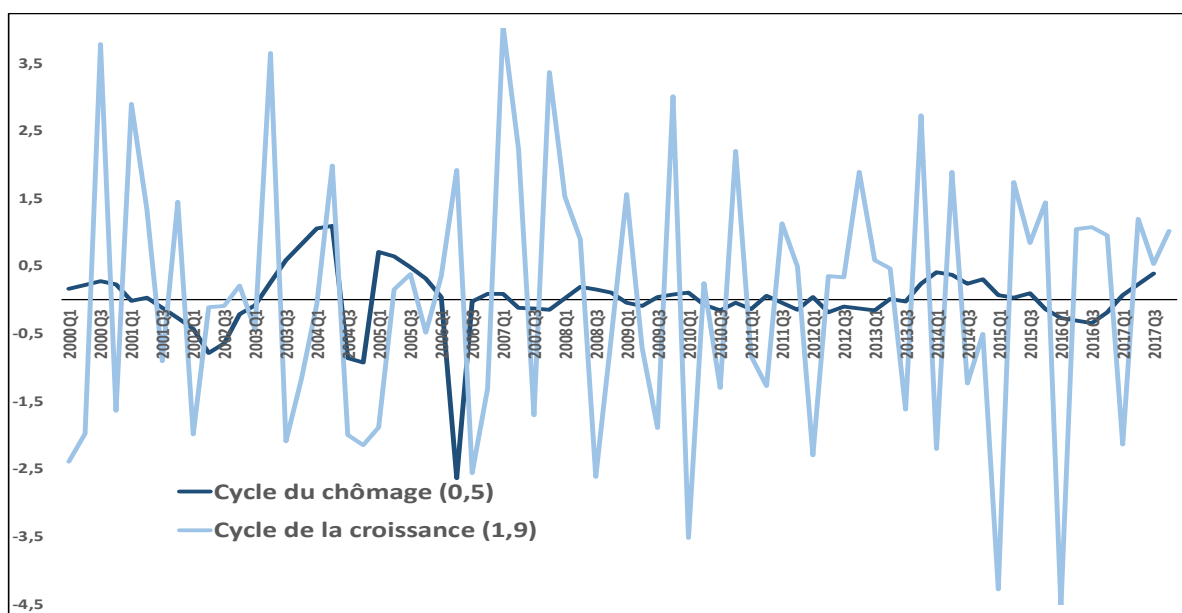
En revanche, la situation est différente dans les pays en développement où le taux de chômage standardisé est généralement bas (5% en moyenne dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire faible) et lissé dans le temps en présentant très peu de réactivité aux retournements de la conjoncture. Ces deux caractéristiques s'expliquent, d'une part, par la faible participation au marché du travail avec un taux d'activité moyen de 56% et, d'autre part, par la rareté de l'emploi formel et structuré qui fait que la création de nouveaux postes ne se répercute pas entièrement sur la situation du chômage mais se traduit d'abord par une migration à l'intérieur de la population active occupée elle-même au détriment du sous-emploi et du travail précaire.

Dans ce sens, le taux du chômage officiel ne peut jouer le rôle ni d'indicateur avancé révélateur des tensions sociales latentes ni d'une mesure du dynamisme économique et de la cohérence d'ensemble du système productif.

Au Maroc, en l'occurrence, les signaux que pourrait envoyer l'évolution du taux de chômage au sens du BIT aux décideurs publics ne semblent pas échapper à la logique qui prévaut dans les autres pays en développement. En effet, le taux de chômage national est relativement bas, déconnecté de l'ampleur des tensions sociales et très peu réactif à la conjoncture économique. Ainsi, il est marqué par une forte inertie (avec un écart-type faible de 0.5 point de pourcentage) autour de sa moyenne de 9.2% sur les dix dernières années, en dépit de la succession de plusieurs périodes plus ou moins éloignées où les tensions sociales se sont exacerbées frôlant des niveaux critiques pour la stabilité du pays et atteignant une dimension nationale. Ainsi, le cycle du taux de chômage⁷ ressort lisse par rapport à celui du taux de croissance et sa volatilité mesurée par l'écart-type est plus faible (0,5 contre 1,9 pour l'écart-type du cycle de la croissance)(cf. graphique). Comme il a été présenté plus haut, les estimations de la loi d'Okun dans le cas marocain confirment ce constat statistique de la faible sensibilité du taux de chômage à la conjoncture économique.

Graphique : Les cycles de la croissance et du chômage au Maroc entre 2000 Q1 et 2017 Q3

⁷ La décomposition des séries du taux de chômage et du taux de croissance en composante cyclique conjoncturelle et en tendance de long terme a été faite à l'aide du filtre Hodrick-Prescott.



Source : Bureau International du Travail, Fond Monétaire International, calculs de l'auteur. Le chiffre entre parenthèse (.) représente l'écart-type.

IV. De la nécessité d'autres mesures complémentaires du chômage au Maroc

Il est communément admis que le chômage est un phénomène complexe dont les causes sont multiples et interdépendantes. Il résulte d'un dysfonctionnement aussi bien au niveau du marché du travail que du système économique dans son ensemble. Il peut être également la conséquence d'un certain nombre de choix sociétaux (en termes d'iniquité, des modalités de répartition des richesses et du partage du travail) et institutionnels (en lien avec la gestion de l'informel et le secteur de la formation).

De par ses origines diverses et variées, le chômage doit être perçu comme un indicateur reflétant conjointement le degré des tensions sur plusieurs marchés simultanés, l'intensité en emploi du régime de croissance en place dans un pays, la solidité de son projet de société, ainsi que le bon fonctionnement de ses institutions. Dans ce sens, ses chiffres s'avèrent très utiles dans l'orientation des choix publics en fournissant aux décideurs une information condensée et synthétique sur les différents goulots d'étranglement entravant le bon fonctionnement du système et sa mesure doit présenter de fait un enjeu politique de taille.

Revêtant une telle importance, il serait réducteur que le chiffrage d'un phénomène comme le chômage soit comprimé dans l'estimation d'un seul ratio standardisé qui est le taux de chômage et réalisé sur la base d'une approche méthodologique discutable (voir la section 1). Pis encore, la société civile et le politique ne disposent souvent que des chiffres finaux qui résultent d'un traitement de données brutes d'enquête et d'une application de certaines définitions et méthodes conventionnelles, qui ne leur permettent pas d'élaborer par eux-mêmes des indicateurs complémentaires sur le chômage à partir des définitions et méthodes de calculs alternatives et de cerner par conséquent les différentes facettes du phénomène (économique, sociale, psychique et institutionnelle).

Si le fait de confier à une seule et unique institution la mesure du chômage, comme c'est le cas au Maroc, est la seule option possible en présence d'un marché de travail mal structuré où toute estimation basée sur le comptage des demandeurs d'emploi inscrits auprès de l'administration publique au lieu d'une enquête est inopérante, les restrictions d'accès à des données brutes et détaillées d'enquête remettent une couche supplémentaire à l'incompréhension de ce phénomène du chômage⁸. Ces données brutes sont des biens publics qui sont par définition non rivaux et non exclusifs, et de ce fait leur accès ne devrait réduire en rien le pouvoir explicatif de la mesure standard du chômage mais plutôt l'enrichir par d'autres mesures soumises à d'autres critères de définition plus ou moins restreints par rapport à ceux du BIT et qui répondent à des préoccupations différentes. Car, in fine, l'information la statistique n'est jamais neutre et dépend des normes et des conventions de définition adossées à un système spécifique de valeurs.

Au Maroc, des mesures complémentaires du chômage ne sont pas prévues pour bientôt étant donné que :

1/ l'observatoire national sur le marché du travail vient de voir le jour au début de 2015 et il lui reste du chemin à parcourir avant qu'il soit capable de mettre en place un appareil de recueil et de traitement de données statistiques de nature, en l'occurrence, administrative et déclarative ;

2/ la très attendue loi sur le droit d'accès à l'information piétine encore et ce depuis 2005. Cette loi devrait donner droit à tout citoyen et toute institution de disposer de données brutes émanant directement des enquêtes sur l'emploi et de recalculer, par leurs propres soins, les indicateurs sur le chômage (comme le fait par exemple Eurostat pour l'estimation du taux de chômage harmonisé dans le cas européen).

Dans un contexte de marché du travail différent, celui des pays avancés, de multiples mesures du chômage cohabitent⁹, renvoyant à des définitions des contours du phénomène et des approches statistiques certes différentes mais complémentaires, et émanant de plus d'une seule institution. Elles nourrissent ainsi le débat public, se renforcent mutuellement et dans le temps, et poussent à améliorer *in fine* la qualité statistique des chiffres et élargir leurs champs de couverture au fur et à mesure que les différentes approches se confrontent.

Par ailleurs, ce fossé entre la criticité du phénomène du chômage et la pauvreté de l'appareil statistique qui le mesure peut être réduit également par l'estimation et la communication des indicateurs complémentaires informant sur la situation à la frontière des critères du chômage au sens BIT ou sur une situation hypothétique qui simule le taux du chômage selon un jeu de scénarii relatif à la dynamique de l'inactivité. L'inactivité est le refuge principal des chômeurs dans les pays en développement : la faiblesse du taux de chômage n'y reflète pas forcément

⁹ En France, deux mesures de chômage y sont publiées régulièrement par deux institutions différentes et avec une temporalité différenciée permettant de cerner l'évolution du phénomène à très court terme et dans la durée. Quant aux Etats-Unis, six définitions complémentaires du chômage y sont admises donnant lieu à six indicateurs du taux de chômage (U1 à U2).

un dynamisme économique mais elle y dissimule une inactivité accrue. Le Maroc en est un exemple avec un rythme de création d'emplois ralenti (Haut Commissariat au Plan et Banque Mondiale, 2017) et un taux de chômage faible.

Au Maroc, une mesure du chômage réaliste et un peu plus proche du ressenti des gens devrait dépasser les critères du BIT qui ne reflètent qu'une image tronquée du phénomène et s'ouvrir sur des indicateurs complémentaires tels que le halo du chômage (ou le chômage déguisé) et un taux de chômage « hypothétique » calculé à partir de l'écart entre l'emploi et l'activité mais en se référant pour cette dernière à un taux d'activité tendanciel (hypothétique) compatible avec un niveau de développement avancé ou cible au lieu du taux d'activité effectif qui est faible et exclut une partie non négligeable du potentiel de l'offre du travail existant.

Halo du chômage au Maroc

Le halo du chômage est constitué de personnes qui ne sont pas des chômeurs au sens du BIT mais qui en forment le cercle le plus proche et qui sont susceptibles de le devenir très probablement. Elles partagent avec les chômeurs comptabilisés les mêmes peines de marginalisation et de précarité vis-à-vis de l'emploi, et subissent aussi des pressions psychiques similaires. Sur le plan macroéconomique, les unes comme les autres représentent une sous-utilisation des capacités de production, qui se solde dans la durée par une destruction du capital humain et un rétrécissement du marché intérieur risquant ainsi de renfermer le régime de croissance économique actuel dans un piège de croissance molle.

En pratique, les personnes formant le halo du chômage peuvent être soit des actives occupées mais en situation de fragilité sur le marché du travail liée à l'absence de rémunération, de protection légale ou d'un état de sous-emploi ; soit des inactives excluant les personnes scolarisées, les rentiers, la population carcérale et les personnes invalides.

En 2016, l'estimation du halo du chômage au Maroc varie entre 5,2 et 11,7 millions de personnes selon le traitement statistique qu'on applique aux femmes au foyer supposées d'emblée être inactives (Voir le tableau ci-après pour le détail des calculs). Leur nombre dépasse les 6 millions de femmes et le sort qui leur est réservée dans le décompte du chômage représente le principal défi au niveau de la définition de la « bonne » mesure du chômage au Maroc. La version actuelle de l'ENE les considère en tant qu'inactives comme si elles avaient toutes la liberté du choix de participer ou non au marché du travail et si, suite à ce choix souverain, elles avaient opté à l'unanimité pour ne pas y participer. Une hypothèse qui semble forte eu égard à l'histoire sociologique du Maroc¹⁰, d'autant plus que (ce qui est communiqué de) l'enquête ne fournit pas de réponses claires à cette question de la souveraineté du choix d'inactivité des femmes au foyer.

¹⁰On sait que l'Islam est la religion d'Etat marocain selon l'article 3 de la constitution et forme le socle conceptuel de son code civil. Selon une certaine orthodoxie, la place « naturelle » de la femme se limite à s'occuper de son foyer plutôt que de sortir travailler à côté de l'homme, et d'ailleurs c'est l'argument qui a été avancé pour justifier une répartition inégalitaire dans l'héritage au détriment bien sûr de la femme. Cette construction théologique n'est pas sans effet sur la manière dont l'imaginaire et le vécu sociaux se forment et qui se répercutent inéluctablement sur le comportement de la femme sur le marché du travail.

Ainsi, entre 6,3 et 12,8 millions de personnes (selon les modalités de comptabilité des femmes au foyer) représentent la population au chômage au sens large, dont seulement 1,1 million qui répondent aux critères du BIT, soit entre 6 et 12 fois moins que le nombre de chômeurs au sens large.

Tableau : estimation du chômage au sens large au Maroc pour l'année 2016

Chômeurs au sens de BIT (a)	1 105 000
Halo du chômage, avec les femmes au foyers (b.1) = (c) + (d.1)	11 673 000
Halo du chômage, sans les femmes au foyers (b.2) = (c) + (d.2)	5 223 000
<i>Chômeurs (partiellement ou totalement au chômage) déguisés en actifs occupés (c)</i>	4 073 000
Actifs occupés, sans rémunération et sans contrat	2 178 000
Autres actifs occupés sous-employés, avec rémunération	980 000
Autres actifs occupés, sans contrat	915 000
<i>Chômeurs déguisés en inactifs, avec les femmes au foyer (d.1)</i>	7 600 000
<i>Chômeurs déguisés en inactifs, sans les femmes au foyer (d.2)</i>	1 150 000
Chômeurs au sens large (a) + (b.1)	12 778 000
Chômeurs au sens large (a) + (b.2)	6 328 000

Source : Haut-Commissariat au Plan, calculs de l'auteur

Ces chiffres alarmants altèrent radicalement notre vision de la situation réelle sur le marché du travail au Maroc et, en corolaire, le degré de solidité de son système économique et social actuel. Récemment, avec l'élargissement du champ de couverture de l'ENE, un rapport sur la qualité de l'emploi (Haut Commissariat au Plan, 2017) a été publié en complément des données habituelles sur le marché du travail et qui dresse un tableau aussi inquiétant que ce qui ressort des chiffres du chômage au sens large. Selon ce rapport, une large population d'actifs occupés est déjà en situation de précarité ou susceptibles d'y tomber: en ne se focalisant que sur le salariat dans le secteur privé, qui se trouve d'ailleurs au cœur des analyses portant sur la question d'exploitation dans les systèmes capitalistes, sur les 4,1 millions de personnes salariées, 58,8% ne bénéficient d'aucune couverture médicale, 94% n'ont pas suivi de formation assurée par l'employeur et 96,6% isolés sans aucune affiliation à une organisation syndicale ou professionnelle.

Chômage « hypothétique »

Nombreux sont les travaux appliqués aux pays avancés qui décomposent le chômage en une partie structurelle et une deuxième conjoncturelle. Cette dernière modifie les contours de la frontière du chômage selon le positionnement de l'économie sur le cycle via le sens et

l'ampleur de la réaction du taux d'activité suite à un retournement de la conjoncture : en bas du cycle économique par exemple, le taux d'activité réagit à la baisse (à la hausse) en entraînant un recul (une augmentation) artificiel du taux de chômage à cause de l'effet des travailleurs découragés (ou l'effet des travailleurs additionnels (Stephens, 2002)) (Cochard et al., 2010).

Cette décomposition est déterminante dans le choix de la nature des politiques publiques à mettre en place afin de contrecarrer le chômage dans ces pays. Ce choix varie entre les réformes institutionnelles structurelles agissant sur le fonctionnement du marché du travail d'une part et les politiques économiques conjoncturelles contra-cycliques d'autre part, ou un mélange des deux lorsqu'un choc conjoncturel est tellement profond et durable à point qu'il altère les fondamentaux de la production et de l'organisation de l'économie, comme ce qui s'est produit avec la crise de 2008.

Dans le contexte des pays en développement, le marché du travail est souvent mal ou partiellement structuré, caractérisé par des estimations faibles du taux d'activité et finalement un taux chômage standard faible et déconnecté de la réalité économique¹¹. Le chômage dans ces pays est à l'origine un problème structurel de déficit de développement et d'insuffisance de régulation et la distinction alors entre un chômage structurel et conjoncturel n'est guère pertinente. Ainsi, il devient opportun de compléter la mesure standardisée du taux de chômage par la simulation du taux de chômage standard selon un jeu d'hypothèses sur des niveaux d'activité plus élevés compatibles avec un état de développement avancé. L'objectif est de pouvoir mesurer l'écart séparant les attentes des gens et l'usage plein des capacités de production d'un côté et la capacité d'absorption du marché du travail dans son état actuel de l'autre. Autrement dit, cette mesure du chômage dit « hypothétique » permet de rendre compte de l'ampleur réel des frustrations sociales et du chemin qui reste à parcourir pour se développer.

Le taux d'activité au Maroc a perdu 6 points sur les dix dernières années, en passant d'un taux de 52,3% en 2007 à 46,7% en 2017, ce qui explique en partie la baisse du taux de chômage durant cette même période. Si, maintenant, on le porte à son niveau de 2007 ou à celui des pays à revenu élevé (soit un taux de 60%) pour un taux d'emploi inchangé, le taux du chômage standard serait égal, respectivement, à 19,5% et 30%, soit des taux nettement plus élevés que celui du chômage officiel qui donne donc une image idyllique du système économique et social actuel et rend compte *in fine* de la myopie de la mesure standard du taux de chômage.

V. Conclusion : faudrait-il alors abandonner le calcul du taux du chômage standard au Maroc ?

¹¹ L'exemple qui a été donné plus haut dans le texte est celui du Maroc avec un taux de chômage standard relativement inerte et peu réactif à l'évolution de la conjoncture économique.

Pour résumer, la comptabilité du chômage au Maroc raconte l'histoire d'une misère statistique couplée à un manque d'accès à l'information détaillée et brute qui cache une autre misère plus réelle et plus douloureuse.

Certes, la définition du chômage du BIT à laquelle se réfère sa mesure au Maroc est restreinte et normative (figée dans l'espace), incompatibles avec la mouvance de ses frontières, le caractère multidimensionnel du phénomène, ainsi que ses manifestations différentes entre les territoires. Elle est également en décalage avec la réalité de la structure du marché du travail au Maroc et dans les pays en développement en général, caractérisée à la fois par l'étroitesse de la population active estimée et la fragilité élevée chez une bonne partie des actifs occupés. Elle ne peut, à elle seule, se rendre compte de la fragilité psychique que le chômage induit et de la misère sociale qui l'entoure notamment en absence de tout filet social.

Certes, sur le plan méthodologique, l'ENE souffre de nombreuses carences rendant fragiles les résultats qui en découlent et leurs interprétations doivent être prudentes.

Certes, du fait des deux éléments précédents, le taux du chômage au Maroc se trouve déconnecté des tensions économiques et sociales effectives, le rendant inopérant pour fournir une information synthétique et régulière aux décideurs publics lorsqu'ils cherchent à orienter judicieusement leurs choix.

Mais, en dépit de ces insuffisances, la mesure du taux de chômage ne peut être abandonnée ne serait-ce que pour le besoin de disposer d'une analyse macroéconomique bouclée et cohérente. Il faudrait plutôt, comme il a été défendu dans cet article, élargir sa définition et l'adapter au contexte marocain en estimant et en communiquant conjointement sur le halo du chômage ou en publiant directement un taux de chômage au sens large. Aussi, la simulation des taux de chômage « hypothétique » sur la base d'un jeu d'hypothèses concernant la frontière entre l'activité et l'inactivité peut s'avérer utile pour renseigner sur la sous-utilisation effective des capacités de production et les attentes de la population.

En même temps, l'approche méthodologique basée sur une enquête devrait faire l'objet d'un travail continu d'amélioration de la représentativité de l'échantillon étant donné que le Maroc continue de connaître une dynamique d'urbanisation soutenue (le taux de croissance de la population urbaine au Maroc reste structurellement supérieur à celui de la population totale de plus de 1,5 point de pourcentage). Aussi, l'enquête emploi pourrait s'ouvrir sur des aspects qualitatifs du chômage afin d'appréhender la profondeur de ses effets psychiques et sociaux sur les personnes.

Au niveau institutionnel, il ne semble pas sans intérêt pour nourrir le débat public de faciliter, dans un premier temps, l'accès aux données détaillées et brutes des enquêtes afin que les chercheurs et les organismes qui s'intéressent aux affaires publiques puissent établir des mesures complémentaires du taux du chômage en se référant à d'autres critères de définition moins restrictifs et plus fidèles à la réalité du terrain du phénomène. Dans un deuxième temps, la mise en place d'autres sources de collecte, de traitement et de publication de données sur le chômage et son évolution ne peut être que bénéfique dans le sens où elle permettrait de cerner d'autres facettes du même phénomène et de susciter des frictions et des échanges

entre les différentes approches méthodologiques nécessaires garantir un appareil statistique performant et réactif qui sait s'adapter aux changements des structures et aux avancés méthodologiques.

VI. Bibliographie

- Cochard M., G. Cornilleau et É. Heyer. (2010). Les marchés du travail dans la crise. *REVUE DE L'OFCE*(113), 261-282.
- Division de l'emploi, Haut commissariat au Plan. (2013, mai-juin). Dimension panel de l'enquête nationale sur l'emploi. *Les Cahiers du plan*(44).
- Durier, S. L., Gonzalez, I. Macario-Rat, H. Thélot. (2007, Novembre). Résultats de l'enquête Emploi: Le chômage baisse depuis début 2006. *INSEE PREMIÈRE*(1164).
- Freund C., B. Rijkers. (2014). Episodes of unemployment reduction in rich, middle-income and transition economies. *Journal of Comparative Economics*(42), 907–923.
- Haut Commissariat au Plan. (2015 (a)). Situation du marché du travail de l'année 2015. Enquête Nationale sur l'Emploi.
- Haut Commissariat au Plan. (2015 (b)). Résultats de l'enquête de conjoncture auprès des ménages.
- Haut Commissariat au Plan. (2017). *Principaux enseignements sur la qualité de l'emploi en 2016*. Récupéré sur https://www.hcp.ma/Principaux-enseignements-sur-la-qualite-de-l-emploi-en-2016_a1879.html
- Haut Commissariat au Plan et Banque Mondiale. (2017). *Le marché du travail au Maroc : défis et opportunités*. Récupéré sur https://www.hcp.ma/Le-marche-du-travail-au-Maroc-Defis-et-opportunités_a2054.html
- Helpman E., O. Itshkoki. (2010.). Labour market rigidities. Trade and Unemployment. *Review of Economic Studies*(77), 1100–1137.
- Merllié, D. (1988). Que mesure la statistique ? *In: Actes de la recherche en sciences sociales. Penser la politique*, 73(2).
- Stephens M. J. (2002). Worker displacement and the added worker effect. *Journal of Labor Economics*, 20(3), 504-536.
- Tamsamani, Y. Y. (2015). La croissance économique au Maroc : résilience ou fragilité ? (PUM, Éd.) *Questions d'Economie Marocaine 2014*.